



Prix régional de la mer 2009

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Sommaire

Présentation du projet	p. 3
Présentation des 7 catégories de prix.....	p. 4 - 5
Détails des critères d'appréciation	p. 6 - 8
Modalités de participation.....	p. 9
<ul style="list-style-type: none">• Les candidats• Le dossier de candidature• Mode d'envoi des dossiers et date limite de retour des candidatures• Contact au service Mer• Le jury• La remise des prix	
Dossier de candidature.....	p.10
<ul style="list-style-type: none">• 1- Présentation du candidat.....• 2- Présentation du projet.....	
Règlement	p.14 -15



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur organise le « Prix Régional de la Mer » 2009

Le développement des activités et des emplois maritimes, la gestion et la préservation de l'espace littoral et marin, la solidarité et la cohésion sociale, l'aménagement du territoire littoral et la coopération entre Régions riveraines de la Méditerranée constituent les enjeux majeurs de la politique régionale de la mer dans une perspective de développement durable.

Considérant :

- l'importance des activités maritimes pour le développement économique et l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- la nécessité de concilier ce développement avec les impératifs de préservation et de gestion du patrimoine naturel littoral et marin exceptionnel ;
- la nécessité de préserver la qualité de vie sur le littoral et de lutter contre les risques d'exclusions des populations riveraines de leur propre littoral ;
- la grande diversité des activités et des enjeux maritimes et littoraux ;

la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité élaborer une politique régionale de la mer, globale, transversale et concertée.

Cette volonté de concertation s'est notamment traduite par l'organisation, tous les deux ans, des rencontres régionales de la mer, et, par la création en 2006, du Conseil Consultatif Régional de la Mer ;

La politique maritime régionale permet ainsi d'accompagner de nombreux projets qui contribuent, au quotidien, au développement de la dimension maritime de Provence-Alpes-Côte d'Azur et aux objectifs de la Région dans ce domaine.

C'est dans ce contexte que la Région a décidé de créer un « prix régional de la mer » visant à valoriser ces projets et les organismes qui les portent.

Les objectifs de cette démarche sont :

- de mieux faire connaître la richesse et la diversité des projets menés dans le domaine maritime et littoral et de valoriser les acteurs qui s'impliquent, avec passion et compétence, pour un développement durable et équitable des activités maritimes régionales ;
- de valoriser les meilleures pratiques pour l'élaboration d'une approche intégrée des questions maritimes ;
- d'encourager le développement d'une culture maritime en région et de la promouvoir à l'échelle européenne et méditerranéenne ;

Cette démarche contribuera, par ailleurs, aux initiatives, inscrites dans le plan d'actions 2008 / 2010 de la Commission européenne, pour « accroître la visibilité de l'Europe maritime ».

Le prix régional de la mer 2009 sera remis aux lauréats lors d'une soirée organisée au mois de juin lors de la tournée du bateau « la Région fête la mer ». La date et le lieu vous seront confirmés par courrier.



Les candidats pourront concourir dans l'une ou plusieurs des sept catégories proposées :

• « Accès aux sports et loisirs nautiques pour tous »

Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des plus importantes Régions pour la pratique des sports et des loisirs nautiques, par le nombre de pratiquants et par la diversité des activités proposées. Pourtant, trop peu d'habitants de la région ont la possibilité d'accéder facilement à la pratique de ces activités.

Ce prix est destiné à valoriser les actions qui contribuent à **faciliter l'accès à la mer et aux activités nautiques au plus grand nombre** des habitants de la région, et notamment en direction des jeunes ou de publics en situation d'exclusion.

• « Découverte de la mer »

Faire mieux connaître la mer, pour la faire aimer et la préserver, pour inciter au respect de ses usagers et des règles de sécurité, est l'une des priorités de la politique régionale de la mer.

Cette catégorie concerne les actions visant à **favoriser la connaissance de la mer et des milieux marins, à promouvoir une culture maritime**, notamment à travers les processus d'éducation et sensibilisation à l'environnement marin.

• « Prix de l'innovation »

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite un fort potentiel d'entreprises et de laboratoires de recherche dont les domaines d'activités sont liés à la mer. Leurs compétences sont variées et concernent tant le nautisme, l'aménagement du littoral, la préservation et le développement des ressources et des énergies marines que les préoccupations liées à la sécurité et à la sûreté du littoral.

Cette catégorie a pour objectif de sélectionner et de valoriser les acteurs qui ont développé des **projets innovants**, ayant des retombées sur le **développement de l'économie, de la recherche, et de l'activité maritime régionale** ou ayant un impact sur la **préservation de l'environnement marin**.

• « Patrimoine et traditions maritimes »

Le patrimoine maritime, bâti ou navigant, et les traditions maritimes sont d'une grande richesse et d'une grande diversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

De la préhistoire à l'histoire récente, la richesse du patrimoine archéologique témoigne de l'importance du passé maritime régional.

Les traditions sont ancrées : concours de joute, fêtes de la Saint-Pierre, régates de bateaux anciens, etc.... animent, tout au long de l'année, le littoral régional.

Par ailleurs, la flotte de bateaux de tradition, de travail ou de loisirs, de la barquette provençale aux voiliers anciens, est l'une des plus importantes de France.

Enfin, la plongée sous-marine moderne est née et s'est développée en région.

Ces richesses sont pourtant encore largement méconnues et insuffisamment mises en valeur au regard des actions menées dans d'autres régions littorales d'Europe et de Méditerranée.

Ce prix vise à encourager les actions de **valorisation de la culture, des traditions et du patrimoine maritimes provençaux et azuréens**.

• « Emploi maritime et formations aux métiers de la mer »

Le littoral méditerranéen offre un potentiel d'activités et d'emplois tout à fait stratégique pour la région, dans des domaines aussi divers que la croisière, les transports de marchandises, la plaisance et haute plaisance, les sports et loisirs, l'aquaculture et la pêche, la recherche et la protection des espaces maritimes, les activi-

tés portuaires, la transformation et commercialisation des produits de la mer.

Pourtant certains secteurs d'activité ont des difficultés à trouver des emplois correspondants à leurs besoins, et certains métiers restent méconnus des jeunes.

Par ailleurs, le champ, très large, des activités maritimes, se traduit par une grande diversité de compétences et de professions liées à la mer, par rapport à laquelle le système régional de formation se doit d'être en adéquation afin d'accompagner le développement de ces activités et anticiper les besoins des différentes branches professionnelles.

Cette catégorie s'adresse notamment aux entreprises, aux associations, aux organismes professionnels et aux centres de formation développant des projets pour **promouvoir les métiers de la mer auprès des jeunes ou faciliter le développement de l'emploi** dans les entreprises maritimes.

- « **Aménagement du littoral** »

Fortement urbanisé, le littoral accueille 70 % de la population régionale, sur une frange côtière de 25 km de large, et les trois plus importantes agglomérations régionales. Il se caractérise par de grandes saturations urbaines, des tensions spatiales et humaines, qui reflètent aussi de fortes disparités sociales.

Ce territoire est également celui de la confrontation des espaces urbains et naturels remarquables.

Dense et saturé, il reste pourtant encore un territoire d'accueil et voit sa population doubler en période estivale. La gestion intégrée des zones côtières et l'aménagement des espaces littoraux est l'un des axes prioritaires de la Région, dans le cadre de sa politique de la mer, pour l'aménagement et la gestion durable de l'espace littoral et marin.

Ce prix vise à encourager les actions visant à **aménager des plages ou des portions de littoral, ouvertes au public**, destinées à la baignade, aux randonnées ou à la découverte des milieux naturels littoraux.

- « **Gestion des ressources halieutiques et valorisation de la pêche artisanale et de l'aquaculture régionale** »

Le secteur des productions halieutiques régionales : pêche côtière, pisciculture marine et conchyliculture, est caractérisé par un tissu de petites et très petites entreprises, réparties sur tout le littoral.

Au titre de sa politique maritime la Région accompagne ce secteur d'activité avec pour objectifs principaux de pérenniser les emplois et l'activité économique, de favoriser une gestion durable de la ressource et la préservation des écosystèmes marins, de favoriser la qualité et la sécurité alimentaire des produits et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail.

Ce prix vise à encourager les projets contribuant à **la gestion durable des ressources halieutiques et à la qualité des produits**.

Détails des critères d'appréciation

L'approche la plus globale possible pour chacune des catégories est souhaitée.

CATEGORIES	CRITERES D'APPRECIATION
Accès aux sports et loisirs nautiques pour tous	<p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de jeunes accueillis chaque année dans la structure • nombre de mois d'ouverture dans l'année • nombre de moniteurs affectés aux cours dispensés aux jeunes <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • types de publics accueillis au sein du club • accès aux activités nautiques pour des personnes à mobilité réduite : type d'équipements existants ou prévus à court terme • Organisation de manifestations nautiques pour le grand public
Découverte de la mer	<p>Critères quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes sensibilisées par an • nombre d'enfants sensibilisés par an • nombre d'animateurs mobilisés par an • nombre de projets éducatifs menés par an • principales thématiques abordées • nombre d'actions en faveur des lycées • nombre d'actions dans le domaine de l'éco-tourisme <p>Critères qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversification des publics ciblés • actions d'envergure régionale ou ancrage territorial ? • partenariat – dynamique de réseau • formation des personnels • qualité des prestations proposées • valeurs partagées • développement d'actions innovantes • mise en œuvre d'actions pour des publics spécifiques (hôpitaux, quartiers défavorisés, seniors, élus, sportifs ...) • pérennisation des emplois
Prix de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • caractère innovant du projet : innovation technologique ou de service • pertinence des moyens mis en œuvre • retombées économiques et /ou environnementales pour la région • synergie avec d'autres partenaires régionaux et articulation avec les axes de développement du pôle Mer PACA



CATEGORIES

CRITERES D'APPRECIATION

Patrimoine et traditions maritimes

- moyens mis en œuvre pour valoriser le patrimoine et les traditions maritimes
- actions de restauration du patrimoine
- actions pédagogiques
- accueil et/ou information du public
- réalisation de documents de communication
- caractère collectif du projet

Emploi maritime et formations aux métiers de la mer

- nombre de personnes concernées par le projet
- prise en compte des publics les plus éloignés du marché de l'emploi
- caractère innovant de l'action ou du projet
- critères qualitatifs du service proposé
- continuité de l'opération dans le temps
- partenariat avec les entreprises

Aménagement du littoral

- 1/ Aménagement intégrant des contraintes paysagères
 - paysages naturels : Prise en compte dans l'aménagement de l'esthétique des paysages originels en vue de les préserver voire même de les améliorer
 - paysages fortement humanisés : prise en compte de l'esthétique dans les équipements réalisés (pistes cyclables, cheminement piétons, containers, mobilier urbain, signalétique...)
- 2/ Aménagement intégrant des contraintes environnementales
 - L'aménagement a été conçu dans le respect des éléments naturels qui participent à la qualité du site
- 3/ Aménagement intégrant des contraintes sociales
 - préservation et renforcement du réseau local d'accès au rivage (balisage du sentier littoral, balisage des perpendiculaires d'accès au rivage aboutissant à ce sentier
 - restauration du sentier du littoral et du balisage
 - gratuité de l'usage des espaces aménagés
 - gratuité des parkings desservant ces espaces
 - aménagement d'accès pour public handicapé
- 4/ Aménagement intégrant des contraintes économiques
 - nombre de kilomètres aménagés au regard de kilomètres de rivage détenus par le candidat
 - coût par habitant du littoral aménagé lorsque cet aménagement recèle d'une collectivité



CATEGORIES

CRITERES D'APPRECIATION

**Gestion des ressources
halieutiques et valorisation de
la pêche artisanale et de l'aquacul-
ture régionale**

Gestion des ressources :

- type de projets
- espèces concernées
- mesure d'accompagnement prévue pour le suivi de la ressource
- étendue de la zone concernée
- dimension collective et concertée du projet

Qualité et promotion des produits :

- type de démarches engagées
- démarche de communication et qualité du support de communication

Qualité environnementale :

- prise en compte des problématiques environnementales dans le projet

Innovation :

- en matière de sélectivité des engins de pêche, de diversification d'activité de pêche, de techniques de production aquacole
- en matière de réduction des consommations d'énergie

Caractère collectif du projet :

- nombre de professionnels impliqués
- secteur d'activité concerné

Valorisation et promotion des métiers de la pêche artisanale et de l'aquaculture :

- type d'action engagée



MODALITES DE PARTICIPATION

Les candidats :

Pourront concourir l'ensemble des organismes, publics ou privés (communes, regroupement de collectivités, associations, entreprises...) exerçant une activité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les particuliers, provençaux, azuréens et alpins, qui présenteront des actions ou des projets localisés en région.

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Région www.regionpaca.fr – rubrique « Agriculture, mer et forêt » puis rubrique « La Mer » colonne de droite « Documents »
Ou, sur demande, auprès du service mer au 04 91 57 51 74.

Mode d'envoi des dossiers et date limite de retour des candidatures :

La date limite de réception des dossiers est fixée au vendredi 20 mai 2009.

Tous les dossiers devront être adressés,

- Par courriel, à : lbenhamou@regionpaca.fr
- OU par courrier à :
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
L'Hôtel de la Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille cedex 20
À L'ATTENTION DU SERVICE MER – PRIX DE LA MER

Contact :

Contact au service Mer : Laurence BENHAMOU et Laure CHAIZE : 04 91 57 51 74
e-mail : lbenhamou@regionpaca.fr ou lchaize@regionpaca.fr - fax 04 91 57 52 57

Le jury

Le jury est composé des membres du bureau du Conseil Consultatif Régional de la Mer et de trois représentants de la Région.

La remise des prix

Un trophée récompensera le lauréat de chacune des catégories.

Les lauréats seront connus lors d'une cérémonie de remise des prix organisée au mois de juin. La date et le lieu seront confirmés par courrier.

L'ensemble des participants sera invité à cette manifestation.

En cas d'empêchement du responsable de la structure ou du porteur de l'action récompensée, il devra se faire représenter, afin que, le jour de la cérémonie, le projet primé puisse être mis en valeur.

**Dossier de candidature
à renvoyer avant le 20 mai 2009**



1- Présentation du candidat

Nom de la structure :

Nom du porteur du projet :

Adresse :

.....

Code Postal Ville

Téléphone : Fax :

E-mail :

Site internet :

Présentation succincte de votre organisme : domaine d'activité, nombre de salariés, localisation géographique, historique...

.....

.....

.....

.....

.....



2 - Présentation du projet pour lequel vous concurrez

Catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir :

- Accès aux sports et loisirs nautiques pour tous
- Découverte de la mer pour tous
- Prix de l'innovation
- Patrimoine et traditions maritimes
- Emploi maritime et formations aux métiers de la mer
- Aménagement du littoral
- Gestion des ressources halieutiques et valorisation de la pêche artisanale et de l'aquaculture régionale

- Une présentation générale de l'action ou du projet entrant dans la catégorie primée (1 à 3 pages comportant la description de l'action ou du projet, ses objectifs, son contenu).
- Valorisation des éléments liés aux critères d'appréciation de la catégorie que vous avez choisie.
- Supports de communication et/ou d'édition relatifs à l'action ou au projet présenté (photos, vidéo, dépliants, étude...) joints à votre dossier.

La Région confirmera l'inscription de votre candidature au moyen d'un accusé de réception par retour de courrier ou d'e-mail.



Règlement

Article 1 La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 27, Place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20, organise le « Prix régional de la Mer 2009 ».

Article 2 Ce prix est destiné à récompenser et mettre en valeur les actions contribuant à :

- mieux faire connaître la richesse et la diversité des projets menés dans le domaine maritime et littoral pour un développement durable et équitable des activités maritimes régionales ;
- valoriser les meilleures pratiques pour l'élaboration d'une approche intégrée des questions maritimes ;
- encourager le développement d'une culture maritime en région et de la promouvoir à l'échelle européenne et méditerranéenne ;

Article 3 Ce prix est ouvert aux organismes, publics et privés, exerçant une activité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'aux particuliers qui y résident, et qui mènent des projets ou des actions localisées dans la région.

Article 4 Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Le dossier de candidature et le règlement du concours sont téléchargeables sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur <http://www.regionpaca.fr> – rubrique « Agriculture, mer et forêt » puis rubrique « La Mer » colonne de droite « Documents »

Article 5 Ne pourra concourir, toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'organisation et au déroulement de ce concours.

Article 6 Les candidats pourront concourir dans l'une des sept catégories proposées :

- 1- Accès aux sports et loisirs nautiques pour tous
- 2- Découverte de la mer pour tous
- 3- Prix de l'innovation
- 4- Patrimoine et traditions maritimes
- 5- Emploi maritime et formations aux métiers de la mer
- 6- Aménagement du littoral
- 7- Gestion des ressources halieutiques et valorisation de la pêche artisanale et de l'aquaculture régionale.

Article 7 Les actions ou projets devront être localisés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur uniquement.

Article 8 Pour être recevable, chaque dossier de candidature devra comporter les pages 12, 13 et 14 dûment remplies, des renseignements relatifs à la structure candidate (nombre de salariés, localisation géographique, domaine d'activité, historique...), une présentation générale de l'action ou du projet entrant dans la catégorie primée (1 à 3 pages comportant la description de l'action ou du projet, ses objectifs, son contenu), une valorisation des éléments liés aux critères d'appréciation de la catégorie que le candidat aura choisie, et éventuellement des supports de communication et/ou d'édition relatifs à l'action ou le projet présenté (photos, vidéo, dépliants, étude...).



Le dossier complet (pièces jointes incluses) devra impérativement être retourné à la Région, par courriel ou par courrier, le 20 mai, au plus tard.

Article 9 Tout dossier reçu fera l'objet d'un accusé de réception par courriel ou courrier. Après cet envoi, aucune modification, ni annulation ne seront acceptées.

Article 10 Un trophée récompensera le lauréat de chaque catégorie.

Article 11 Les prix seront décernés par un jury composé des membres du bureau du Conseil Consultatif Régional de la Mer et de trois représentants de la Région.

Article 12 Chaque candidat s'engage à ce qu'un membre de sa structure soit présent le jour de la remise des prix au cours d'une manifestation officielle.

Article 13 La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement sans possibilité de recours quant aux résultats.

Article 14 L'organisateur, c'est-à-dire le Conseil Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, se réserve le droit d'interrompre, de proroger ou d'annuler cette opération en cas de force majeure.

